



[Diminution de la dose d'application]

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1

Numéro de la demande : 2019-6353
Demande : Diminution de la dose d'application
Produit : Fongicide Isofetamid 400SC
Numéro d'homologation : 31555
Principe actif (p.a.) : Isofétamide [400 g/L]
N° de document de l'ARLA : 3058135

Contexte

Fongicide Isofetamid 400SC (n° d'homologation 31555) est un produit en suspension contenant 400 g d'isofétamide/L comme principe actif qui est homologué pour la lutte contre des maladies de la vigne, de la laitue, du sous-groupe de cultures 20A, des petits fruits de plantes naines, de certains petits fruits, des fruits à noyau, de la pomme, des légumineuses à gousse comestible et du gazon. Fongicide Isofetamid 400SC est homologué pour la suppression de la pourriture sclérotique sur le colza à une dose de 0,750 à 0,875 L de produit/ha.

But de la demande

La présente demande visait à ajouter sur l'étiquette des doses d'application inférieures (0,25 à 0,75 L de produit/ha) pour réprimer la pourriture sclérotique sur le colza.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise pour la présente demande.

Évaluation des effets sur la santé et sur l'environnement

Aucune évaluation des effets sur la santé et sur l'environnement n'était requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Cinq essais d'efficacité menés au Canada et aux États-Unis States ont confirmé que les doses d'application de 0,25 à 0,75 L de Fongicide Isofetamid 400SC répriment la pourriture sclérotique du canola. L'extrapolation au colza de ces données concernant le canola s'appuie sur la similarité des deux cultures. Par conséquent, l'ajout d'une allégation de répression de la pourriture sclérotique sur le colza à une dose de 0,25 à 0,75 L de produit/ha est justifié.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et a conclu que les renseignements présentés sur la valeur sont suffisants pour appuyer une allégation de répression de la pourriture sclérotique sur le colza à une dose de 0,25 à 0,75 L de produit/ha.

Références

- 3054619 2019, Value Summary for Isofetamid 400SC Fungicide (Reg. No. 31555) for Rate Reduction on Rapeseed, Crop Subgroup 20A, for Control of Sclerotinia Stem Rot, DACO: 10.1,10.2,10.2.3.3,10.3.2,10.4,10.5.3,10.5.4
- 3054621 2018, Isofetamid/Canola, DACO: 10.2.3.3
- 3054622 2018, Isofetamid/Canola, DACO: 10.2.3.3
- 3054623 2019, Isofetamid/Canola, DACO: 10.2.3.3
- 3054624 2019, Isofetamid/Canola, DACO: 10.2.3.3
- 3054625 2019, Kenja control of sclerotinia in canola, DACO: 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9